

Compte-rendu du COPIL sites Natura 2000 « Zones humides du Marensin » – mercredi 6 mars 2024 à Soustons

Zones humides de Moliets, la Prade et Moïsan FR7200718

Zones humides de l'étang de Léon FR7200716

Zones humides d'arrière dune du Marensin FR7200717

Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe FR7200715

Personnes présentes :

ESCARPIT Marion : Fédération Pêche Landes
BARBEAU Christelle : DDTM 40
BERRY Tristan : SMGMN RNN Etang Noir
BOUFFANDEAU Laurine : CPIE Seignaux Adour
BRIGNONE Anaïs : Landes Nature
CALORME Jean-Pierre : Commune de Messanges
CHARPENEL Frédérique : Région Nouvelle-Aquitaine
DE POUMAYRAC André : Commune de Seignosse
DESCOINS Patrice : Préfecture
DESTOUESSE Mathieu : Région Nouvelle-Aquitaine
DIRAISON Philippe : Mairie de St Julien en Born
DUCOUT Béatrice : CPIE Seignaux Adour
DUFOURG Chantal : CD40 Direction Environnement - service SPN
DUHIEU Dominique : Commune d'Azur
FAISSOLLE Sébastien : Commune de Soustons
FAURE François : SIAG RN Courant d'Huchet
GAILLARD Marc : Com com pays morcenais
GOUAUX Mélanie : Aquaculteurs landais

GUYOT Séverine : Commune de Soustons
HARDY Dominique : Mairie de Mézos
JUN Raphaël : Ecologue Indépendant
JUYON Jean : Marensin Nature
LABORDE Maylis : Chambre d'Agriculture 40
LARTIGAU Dominique : Mairie de Léon
LARTIGAU Dominique : 1er adjoint commune de Léon
LEMOINE Suzy : Landes Nature
LESBATS Jean-Pierre : Fédération SEPANSO-Landes
MERIEAU-TARIS Terry : CNPF NA
POURTEAU Fabrice : Mairie de Soustons
REMY-FERNANDES Sébastien : CC MACS
SOUMAT Alain : Mairie de Magescq
TARSOL Philippe : Président Cote Landes Nature Tourisme
TURREL Grégory : Syndicat Intercommunal de Port d'Albret (SIPA)
VERGE Jean : Mairie de St Julien en Born

Introduction : Madame CHARPENEL, maire de Soustons intervient en tant que conseillère Régionale, Présidente du COPIL.

Mathieu DESTOUESSE détaille les aspects réglementaires du transfert de compétences Natura 2000 à la Région. La Direction de la Région à Pau a un grand défi pour définir une stratégie dans le Béarn pour faire accepter Natura 2000.

La Région s'occupe uniquement des MAEC non surfaciques (apiculture, races anciennes, etc.). Les autres MAEC sont du ressort de l'Etat.

La Région se donne comme objectif de consulter les collectivités (commune, communautés de communes, Syndicats de rivière...) pour en trouver une qui porterait l'animation de ces sites pour le prochain marché qui commencera en 2025.

Question : Comment s'articule le financement de la politique Natura 2000 ?

L'animation des sites est financée à 80% par des fonds européens et 20% par de l'autofinancement. Les contrats Natura 2000 pour propriétaires privés sont financés à 80% par des fonds européens et à 20% par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pr sentation des volets d'animation par Suzy Lemoine de Landes Nature

Ce comit  de pilotage regroupe 4 sites des Zones Humides du Marensin. Natura 2000 est le plus grand r seau europ en de sites prot g s. En France la politique de Natura 2000 s'appuie sur le volontariat. La ZPS du Courant d'Huchet n'est pas encore anim e.

Volet Communication :

Les actions suivantes ont  t  r alis es au cours des 2 derni res ann es :

- Lettre d'information sur les chauves-souris.
- Le PNR des Landes de Gascogne a initi  une rencontre des  lus   Mios pour parler de Natura 2000 et des probl matiques communes rencontr es sur le territoire. Certains  lus du Marensin y ont particip .
- Balade comment e sur la commune de M zos : podcast sur les zones humides – Terre d'eau – voir le lien dans le diaporama.
- F te de la for t   Soustons.
- Journ e mondiale des Zones Humides.
- Page Facebook et site internet mis   jour.

Volet Evaluation d'incidence Natura 2000 :

Les animateurs aident les porteurs de projet sur les impacts que peuvent produire certains projets sur la zone Natura 2000 en les informant sur les enjeux faunistiques et floristiques (fournitures de donn es) et en faisant des recommandations. Parfois la DDTM va solliciter Landes Nature mais Landes Nature n'a pas d'avis conforme.

Landes Nature est en train de r diger un guide sur les EIN afin de donner une information simplifi e aux porteurs de projet.

Question : Comment intervient Landes Nature dans le cadre du PLUi de Castets en  uvre depuis 3 ans. LN n'a pas  t  sollicit .

Contrats Natura 2000

Pr sentation des contrats Natura 2000 :

- Courant de Contis port  par l'ONF – arrachage du Baccharis : un seul passage r alis  au lieu de 3 – fin du contrat. L'assembl e connait d j   l'esp ce et est interpell e par la raison des travaux : le Baccharis envahissait de mani re importante la roseli re. Une mesure compensatoire devrait prendre le relais du contrat pour l'arrachage des repousses.
- Etang blanc, port  par G olandes – arrachage de l'herbier de Jussie : Suivi des repousses par la commune de Seignosse   r aliser.
- L vignacq, contrat port  par un propri taire priv  : mise en p ture sur une prairie.
- Saint-Julien en Born, contrat port  par un propri taire priv  : restauration d'une prairie humide.
- Vielle Saint-Girons, contrat port  par la commune - remise en eau du Marais de l'Auga : pose d' chelles limnim triques pour suivre les niveaux d'eau et mise en place d'un seuil. Question sur les raisons de la d viation du cours d'eau : on suppose pour l'int r t esth tique pour le camping Col Vert.
- M zos, contrat port  par un propri taire priv  : entretien des prairies par les brebis.
- Ile du Lac Marin, contrat port  par le SIPA – arrachage de pieds d'herbe de la Pampa : instruction en cours. R flexion sur le traitement des d chets. Le SIPA partirait sur l' vacuation

de la pampa car le brûlage ferait mauvaise presse. Le CPIE Seignanx Adour informe que la MIFEN a mis en place des lombrics composteurs capables de traiter cette herbe de la pampa. Il est proposé de se rapprocher de cette association pour avoir un retour d'expérience.

Question : est-ce que le Syndicat de rivière intervient sur le contrat de Vielle St Giron. Réponse oui, le Syndicat intervient ainsi que la Fédération de pêche.

Mathieu DESTOUESSE intervient sur la réécriture du dispositif contrat N2000 (soit devis soit barème), il précise que le bénéficiaire pourrait recevoir une avance sur les travaux pour les prochains contrats déposés. Pour les dispositifs FEADER (animation ou contrat), les acomptes seront prochainement possibles à hauteur de 80% du montant total de la subvention. Pour les avances, on ne permettra cette possibilité que pour les contrats (à hauteur de 40% pour les dossiers pluriannuels, et 50% pour les dossiers annuels).

MAEC

Rappel sur ce dispositif pour les agriculteurs qui sont à proximité des sites Natura 2000, les mesures possibles et les chiffres de la campagne 2023.

Question de la fédération des pisciculteurs landais : est-ce que les pisciculteurs peuvent en bénéficier ? A priori non car ils ne font pas de dossier PAC.

Le COPIL approuve à l'unanimité la réalisation de l'animation des MAEC par Landes Nature.

Amélioration des connaissances

- Suivi du Flûteau nageant, présentation par Laurine Bouffandeau du CPIE : espèce végétale aquatique protégée d'intérêt communautaire très peu suivie dans le Sud-Ouest. On la retrouve au niveau des étangs, des bras morts, des eaux courantes lentes voire calmes. Sa forme terrestre est en feuilles de rosettes et sa forme aquatique plutôt en feuilles longues. Elle est détectable d'avril à octobre.
 - Nouvelles stations trouvées, majoritairement en têtes de bassin. Résultats encourageants. 2022-2023 très bonnes années.
 - 71 stations depuis 2009. 17 stations ont un état de conservation bon. Les curages et les passages busés sont fatals à l'espèce (Ex : exutoire de l'étang des forges avec chute d'eau).
 - Une belle station à préserver : élargissement de cours d'eau à Castets. Question sur quel type d'action préconisée => pas de curage. Interjection : il semblerait que l'IRSTEA à Sanguinet avait vu qu'après curage il y avait un retour de station fluteau nageant.
 - Quelle activité peut impacter cette espèce : le canoë. Quels sont les contrat Natura 2000 ou aménagements pour la préservation du Flûteau nageant ? S'il y a une intervention nécessaire il faut le faire par section pour ne pas tout modifier d'un coup (curage, arrachage). Problématique avec la sylviculture qui provoque une accumulation de sable dans le lit et un comblement.
- Présentation de l'inventaire de la Loutre d'Europe par Tristan Berry de la RNN de l'Étang noir Espèce suivie depuis 2008, réactualisation 2014-2015. Reprise du même protocole en 2023. Son domaine vital est de 5-10 km.
Focus sud site : 46 points, 26 mailles. Augmentation du territoire utilisé. Dynamique favorable car recolonisation. Adaptation de l'espèce : on la trouve dans des milieux un peu plus dégradé.
- Suivi de l'Agrion de mercure par Béatrice Ducout du CPIE
Il faut à cette espèce de libellule des herbiers aquatiques pour se reproduire.

Sur le site de Lit-et-Mixe, la dynamique de l'espèce est plutôt positive sur les cours d'eau.

Sur le site de l'étang de Léon, la dynamique est plus mitigée avec des cours d'eau fortement anthropisés, des disparitions d'herbiers favorables, des cours d'eau à sec.

Béatrice insiste sur l'intérêt des zones tourbeuses en amont, milieux étroits au milieu des pins à fort potentiel au niveau écologique et pour cette espèce.

Question sur le périmètre de la Zone Humide de l'étang de Léon :

Un bout du site des Dunes de Mimizan à Vieux Boucau FR7200711 n'a jamais été animé avec le reste de ce site. Ce site est accolé au site des Zones humides de l'étang de Léon FR7200716, au niveau du Courant d'Huchet. Il est validé le fait de travailler au raccordement de cette zone au site de la ZSC FR7200716 afin qu'elle puisse bénéficier d'une animation pour l'année 2025.

Questions diverses :

Le Maire de Magescq se sent démuné concernant un propriétaire qui a acheté une parcelle pour développer la randonnée aquatique ou le canoë sur le cours d'eau du Magescq. La police de l'eau et l'OFB ont déjà été questionnés pour la randonnée aquatique qui avait été par la suite interdite. Le Maire manque d'arguments techniques si jamais le cas se représente. Une personne cite le cas de l'Etang blanc où il y a arrêté municipal qui régularise certaines pratiques. La Région et Landes Nature proposent de se renseigner sur les solutions à apporter dans ce genre de cas.

Les animateurs proposent que le prochain COPIL comporte une visite terrain.